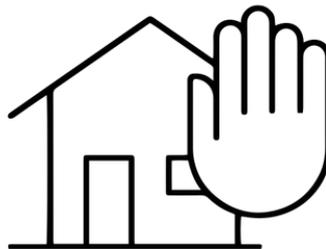
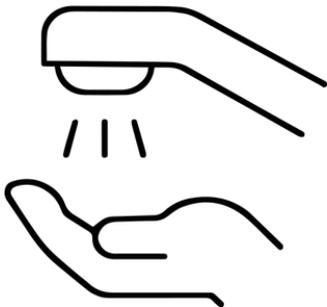
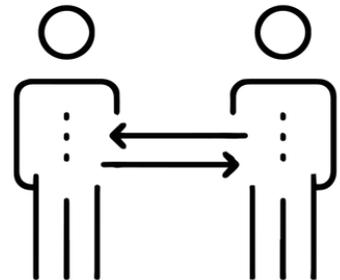
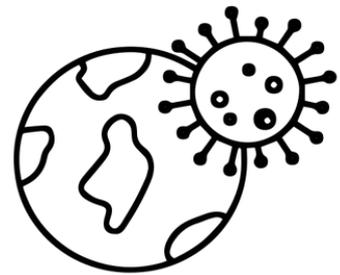
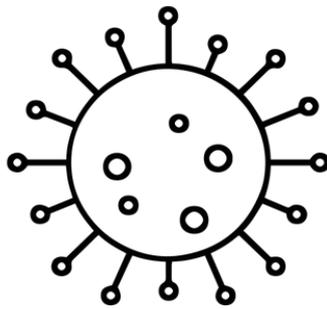
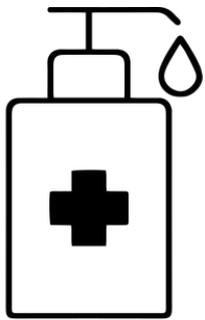


# SAINT - HUBERT

nature & mouvement

Mai 2020

INFO - EDITION SPECIALE



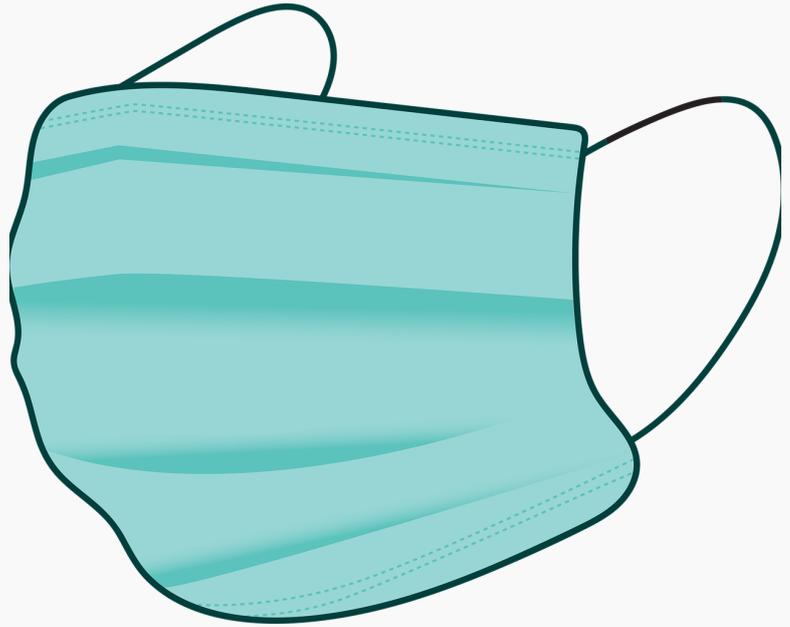
# AVANT PROPOS

Au vu des circonstances liées à la crise sanitaire « Coronavirus – Covid 19 », la revue communale de mai 2020 paraît sous forme simplifiée, avec le minimum d'informations nécessaires.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Bon courage pour la suite.

Surtout, restez prudents, et prenez soin de vous, de vos proches et des autres.



## **CORONAVIRUS - CE QU'IL FAUT SAVOIR**

Sous réserve de nouvelles dispositions fédérales

- **Déconfinement et port du masque**

Depuis le 04 mai, le processus de déconfinement par étapes successives est entamé. Le port du masque est obligatoire dans les bâtiments publics communaux (hôtel de ville, bibliothèque, centre sportif, ADL, Maison du Tourisme, ...), ainsi que dans les transports en communs. Il est fortement recommandé dans les autres lieux publics tels que magasins, lieu de travail ou lors de rencontres (autorisées) lorsque le principe de distanciation sociale n'est pas possible.

- **Événements / manifestations**

A ce jour, tous les événements et toutes les manifestations, quelle qu'en soit la taille, ont été suspendus sans restriction jusqu'au 30 juin 2020. Les événements et manifestations au delà de cette date sont actuellement en suspens dans l'attente de nouvelles directives fédérales.

- **Divers**



Préservez la nature SVP. Les recyparcs sont à nouveau ouverts, la collecte des déchets est toujours maintenue. Evitez les dépôts sauvages, dépôts de déchets verts, abandons de détritrus le long des voiries etc !  
Merci !

Il est également rappelé que tout dépôt sur le site des grands feux est INTERDIT.

SAINT HUBERT  
nature & mouvement

PAR ARRETE DU BOURGMESTRE DU 30 AVRIL 2020 :

**LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS**  
DE SAINT-HUBERT A PARTIR DU 5 MAI 2020

Pour la sécurité de tous, merci de vous équiper avant d'entrer dans ce bâtiment.

---

# MA COMMUNE

## Vente d'herbe sur pied 2020

Le Collège communal de la Ville de Saint-Hubert, en séance du 6 avril 2020, a décidé de vendre cette année l'herbe sur pied située à 6 endroits distincts.

**1. Awenne** : une partie de parcelle sises à la rue du Fourneau St-Michel cadastrée A2060 d'une superficie de plus ou moins 188 ares

**2. Awenne** : Une partie de parcelle sises à la rue du Fourneau St-Michel cadastrée A2057B d'une superficie de plus ou moins 12 hectares

**3. Arville** : Une partie de parcelle sises à proximité du parc à conteneurs cadastrée C661X3 d'une superficie de plus ou moins 42 ares

**4. Arville** : Une partie de parcelle sises à proximité du parc à conteneurs cadastrée C661X2 d'une superficie de plus ou moins 36 ares

**5. Vesqueville** ; une parcelle (terrain de football) cadastrée A 1587 G d'une superficie de plus ou moins 73 ares

**6. Saint-Hubert** : une parcelle sise Rue de Rogations cadastrée A 50 D d'une superficie de plus ou moins 327 ares, dont 20 boules seront destinées et conduites au Parc à gibier de Saint-Hubert.



La vente se fera par soumissions.

Celles-ci devront impérativement parvenir à l'Administration Communale pour le **15 mai 2020 à 10 heures au plus tard.**

Aussi :

- La vente concerne toute personne physique : agriculteurs et particuliers possédant des animaux.
- Cette vente sera faite aux clauses et conditions approuvées par le Collège communal. (labours, épandages, pose de clôture et parcage d'animaux est interdit.)
- Une même personne ne pourra être adjudicataire durant deux années consécutives.
- Il est bien entendu que l'adjudicataire ne jouira d'aucune priorité ou droit sur ces parcelles.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du service comptabilité n° 061/26.09.88



---

# MA COMMUNE

Recrutement : agents contractuels pour l'accueil extrascolaire en CDD à temps-partiels

**! Ces postes sont ouverts aux pensionnés mis au travail sur base de la réglementation mise en place ([www.sfpd.fgov.be](http://www.sfpd.fgov.be)) !**

## Poste à pourvoir :

- cinq postes d'accueillant(e)s extrascolaires à concurrence de 8h30/semaine, contrat à durée déterminée pour la période du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021; postes reconductibles ;

- un poste d'accueillant(e) extrascolaire à concurrence de 19h00/semaine, contrat à durée déterminée pour la période du 1er septembre 2020 au 30 juin 2021; poste reconductible ;

L'échelle D2 sera appliquée.

Ces postes sont à pourvoir dans les implantations de l'école communale suivant l'organisation qui sera mise en place pour la rentrée scolaire.

## Description de fonction :

Les accueillants extrascolaires sont chargés de/d' :

- Assurer l'encadrement des repas des enfants de maternelles et primaires durant le temps de midi et, éventuellement suivant le poste, avant et après l'école;
- Assurer le contact avec les parents ;
- Veiller au respect des locaux ;
- S'engager à suivre des formations continues en vue d'acquérir ou d'augmenter le niveau de qualification.

Conditions d'accès à l'emploi :

- Etre belge ou ressortissant d'un des pays membres de la Communauté européenne, titulaire d'un permis de travail ou d'un titre de séjour ;
- Avoir une connaissance de la langue française suffisante pour l'exercice de la fonction ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Satisfaire aux lois sur la milice ;
- Justifier des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ; Un contrôle médical sera assuré par MENSURA ;
- Etre âgé de 18 ans au moins ;
- Poste ouvert dans le cadre des pensionnés mis au travail mais
- Etre titulaire d'un CESS ;
- Un diplôme de puériculture, d'auxiliaire d'enfance ou d'éducateur est un atout ;
- Une expérience dans l'encadrement d'enfants constitue un atout.

## Compétences requises :

- Disponibilité ;
- Esprit d'initiative ;
- Personne organisée et autonome ;
- Capacité à s'adapter à des situations nouvelles ;
- Maturité;
- Sens des responsabilités;
- Comportement professionnel;
- Langage correct et adapté aux enfants;
- Aisance dans le travail en équipe;

## Examen de recrutement :

L'examen consiste en une épreuve écrite et orale qui porteront sur la connaissance du développement de l'enfant et ses besoins. L'examen est réussi si le candidat obtient 50% dans chacun des épreuves mais il est requis une moyenne de 60% pour les deux épreuves.

Le jury est composé comme suit :

- L'Echevin de l'accueil extrascolaire;
- La Directrice de l'enseignement communal;
- Le responsable ATL de la Ville ;
- La Directrice générale ;

## Dépôt des candidatures :

Le dossier de candidature doit être adressé au Collège communal de la Commune de SAINT-HUBERT (Place du Marché, 1 à 6870 SAINT-HUBERT) par courrier ou par courriel ([personnel@saint-hubert.be](mailto:personnel@saint-hubert.be)) pour le 15 mai 2020.

Il doit comprendre :

- une lettre de motivation ;
- un CV détaillé illustré d'une photo récente ;
- un extrait de casier judiciaire (modèle 2) de moins de trois mois / ou (uniquement pour les candidats domiciliés à Saint-Hubert et pendant les mesures fédérales de confinement) une autorisation à la Ville de solliciter ce document auprès de son service population

Plus d'informations :

Service personnel de la Ville – 061/26.09.78 ou [personnel@saint-hubert.be](mailto:personnel@saint-hubert.be)

---

---

## DIVERS

### Réduction facture d'eau

A la suite d'une décision du Ministre de l'environnement régional (Madame TELLIER), une indemnité forfaitaire de 40 euros est octroyée par abonné à valoir sur la prochaine facture d'EAU (eau consommée en 2019 et facturée en 2020).

Cette indemnité est prévue par foyer et ce quel que soit le nombre de personnes pouvant être rattaché à un compteur. Cette indemnité viendra en déduction lors de la facturation 2020 avant application de la TVA.

L'unique condition pour obtenir cette indemnité est que l'un des membres du ménage bénéficie d'une réduction de revenus suite à un chômage économique temporaire (partiel ou total) en raison de la crise du COVID-19.

DEMANDE A INTRODUIRE POUR LE 30 septembre 2020

Le formulaire à compléter est disponible soit sur le site Internet de la Ville de Saint-Hubert, soit à l'hôtel de Ville

### Facades fleuries



2020 n'échappe pas à la tradition, voici le concours des façades fleuries et jardins maya.

Ce concours récompense les jardiniers & jardinières contribuant à l'embellissement de nos quartiers.

Par ce biais, devenez acteur de votre rue, de votre quartier, en œuvrant toute l'année à la mise en place d'un fleurissement réfléchi pour le plaisir de tous.

Vous habitez l'entité de Saint-Hubert et vous fleurissez votre balcon, votre façade ou votre jardin tout en respectant Dame Nature, n'hésitez pas !  
**INSCRIVEZ-VOUS !**

Participation gratuite et chacun sera récompensé.

Conditions de participation :

- Inscription par mail ou par courrier postal : [louane.pierson@saint-hubert.be](mailto:louane.pierson@saint-hubert.be) ou Administration Communale, Place du Marché 1 – 6870 Saint-Hubert avant le **13 juin 2020**.
- Le candidat veillera à signaler ses coordonnées complètes : Nom, Prénom, Adresse, ainsi que le choix de participation – façade fleurie OU jardin maya

Le jury ne prendra en considération que les décorations florales des parties d'habitation ou de jardin maya en fonction des critères de participation du candidat jardinier



# OUVERTURES

## Commune

Les services communaux (administration et travaux) restent accessibles aux heures habituelles (tous les jours de 8h30 à 16h00).

**Le service population / état civil reprend les permanences du vendredi (16h00 à 19h00) et du samedi (9h00 - 12h00).**

**Rappel : le port du masque est obligatoire dans les bâtiments communaux.**

## Numéros utiles

Etat - Civil - Population	061 26 09 71 - 72 - 73 - 74
Taxes	061 26 09 79
Facturation de l'eau	061 26 09 87
Recettes	061 26 09 88
Receveur	061 26 09 80
Service du personnel	061 26 09 76
Secrétariat	061 26 09 65 - 66
Travaux - urbanisme : division technique	061 26 09 83 - 84 - 85 - 62
Enseignement	061 26 09 76
Culture	061 26 09 67
Extra-scolaire	061 26 09 68
Ecopasseur	061 26 09 75
Plan de cohésion sociale	061 26 09 63

## Recyparc



Du lundi au vendredi, uniquement de 13h à 19h.

**Fermé les samedis, dimanches et jours fériés.**

Une visite par ménage par semaine.



# SANTE

Dr Carine Pierret  
rue de Vesqueville 22  
6870 Hatrival  
061 22 56 88

Dr Maria Decoste,  
rue Saint-Gilles 21,  
6870 Saint-Hubert  
061 61 11 14

Dr Michel Rifon  
rue de Wacomont 38,  
6870 Saint-Hubert  
061 61 54 58



Dr Vincent Lange  
Dr Céline Vanschepdael  
Dr Oriane De Vleeschouwer  
Dr Marielle Moors

Maison médicale L'homme et Santé  
rue de la Comane 17B  
6870 Saint-Hubert  
061 86 02 33

## SERVICE DE GARDE DES PHARMACIES

La liste des pharmacies de garde du centre Ardenne est affichée à chaque pharmacie. Vous pouvez également consulter le site : [www.pharmacie.be](http://www.pharmacie.be) ou appeler le 0903/99.000 24h/24 et 7 jours/7 (1,50 EUR/Min)

### **WE des 09 et 10 mai :**

Phcie Delcourt Saint Hubert Place du Marché 23 061/611047 et  
Phcie Versmissen Légglise Rue de Luxembourg 45 063/433577

### **WE des 16 et 17 mai :**

Multi Lambotte Saint Hubert Rue Saint Gilles 23 061/613491 et  
Phcie Poncelet Herbeumont Rue de Bravy 18 061/415062

### **WE des 23 et 24 mai :**

Phcie Casin Bertrix Rue de Burhaimont 36 061/414206

### **WE des 30 et 31 mai :**

Phcie Recogne Recogne Avenue de Bouillon 78 061/233082

### **Infirmières à domicile**

F. ZEVENNE : 0494 70 07 20  
C. JACOB : 0499 12 08 56  
C. DELMONT : 0493 73 20 59  
M. HAZARD : 0499 18 61 28

C. SOYER : 0472 86 76 12 J.  
GOMEL : 0476 22 73 95  
A. FERON : 0471 07 72 22

**Infirmier(e)s indépendants** P. ROSSIGNON : 0497 80 87 02 B. CASPAR : 0471 55 22 29  
« Bien vivre chez soi »

**Infirmières indépendantes** C. KECH : 084 36 66 26 F. HEINE : 0479 06 08 91

**ASD (Aide et Soins à Domicile) :** 061 23 04 10 (Mesdames Anie Duchêne et Ivelyse Hornard)

### **CROIX ROUGE de Belgique**

- MCR Centre Ardenne : 061 222 333
- réservation d'un transport : 0498 51 74 03
- location de matériel (lit, tribune, béquilles...) : 061 222 333

**Urgences : 112**

---

# VOS CONSEILLERS COMMUNAUX

## Collège communal

CAP 2018	HENNEAUX Jean-Luc - Bourgmestre	0479 79 0581 jeanluc.henneaux@saint-hubert.be
CAP 2018	HENNEAUX Pierre - Echevin	0476 27 5111 pierre.henneaux@saint-hubert.be
CAP 2018	PIERLOT Patrick - Echevin	0496 23 9410 patrick.pierlot@saint-hubert.be
CAP 2018	HENNEAUX Anne - Echevine	0494 12 4725 anne.henneaux@saint-hubert.be
CAP 2018	NICOLAS Céline - Echevine	0475 22 1561 celine.nicolas@saint-hubert.be
CAP 2018	ADAM André- Président du CPAS	0496 50 74 14 andre.adam@saint-hubert.be

## Conseil communal

Dyn@m'lc	NEUVENS Didier	0475 45 02 33 didier.neuvenus@saint-hubert.be
PluS	PIERRET Séverine	0496 96 58 54 severine.pierret@saint-hubert.be
Dyn@m'lc	BOSENDORF Dominique	0497 48 20 16 dominique.bosendorf@saint-hubert.be
Cap 2018	COLLETTE Arnaud	0499 20 16 12 arnaud.collette@saint-hubert.be
Dyn@m'lc	MARCHAL Joseph	0475 47 05 53 joseph.marchal@saint-hubert.be
Cap 2018	PALIZEUL Christine	0496 78 39 97 christine.palizeul@saint-hubert.be
Dyn@m'lc	SLACHMUYLDERS Jean-François	jean-francois.slachmuylders@saint-hubert.be
Cap 2018	PICARD Pauline	0491 74 75 07 pauline.picard@saint-hubert.be
Dyn@m'lc	PENOY Dominique	0478 49 10 66 dominique.penoy@saint-hubert.be
PluS	GILSON Philippe	0496 69 49 97 philippe.gilson@saint-hubert.be
Cap 2018	BROCARD Jean-Louis	0495 99 13 83 jean-louis.brocard@saint-hubert.be
Dyn@m'lc	JAUMIN Georges	georges.jaumin@saint-hubert.be

---